



Calcul Allocation Chômage suite congé de reclassement

Par Izzette

Bonjour,

Suite à un PSE par mon entreprise j'ai pu bénéficier ensuite d'un congé de reclassement de 24 mois.

Il semble que je n'ai pas cotisé pour le chômage pendant ce congé de reclassement vs mes bulletins de salaire et le document de l'Unedic qu'à rempli mon entreprise où les montants des salaires sont à zéro pendant cette période.

Ma question est la suivante: quelle est la période de référence pour le calcul de allocation chômage par le Pôle Emploi? (12/24 mois précédents mon congé de reclassement? Autres?)

Merci d'avance pour votre aide et vos retours

Isabelle